

Bordeaux, XXX

**RebrAln, solution innovante basée sur la stimulation cérébrale, fait partie des lauréats du palmarès I-Lab**

Créée par le professeur Emmanuel Cuny\*, neurochirurgien au CHU de Bordeaux, RebrAln présente une solution innovante permettant à un grand nombre de patients de bénéficier de la stimulation cérébrale profonde. Cet outil est un spin-off d'Inria (Institut national de recherche en sciences et technologie du numérique), du CHU de Bordeaux et de l'Université de Bordeaux.

**RebrAln est lauréat du prestigieux palmarès I-Lab 2021 publié en Juillet, récompensant 69 lauréats parmi 399 candidatures**

RebrAln propose une solution innovante « OptimDBS » qui permet à un plus grand nombre de patients de **bénéficier de la stimulation cérébrale profonde (SCP)**. Son utilisation standardise la chirurgie, la simplifie, en diminue les risques et la rend moins traumatique pour le patient. **La preuve clinique de l'efficacité de ce dispositif est très avancée (phase III clinique en cours) avec des résultats intermédiaires très concluants**. Sa technologie s'adresse à la maladie de Parkinson et au tremblement essentiel mais aussi aux troubles obsessionnels compulsifs, à la dépression et aux douleurs chroniques. Les cibles produites par RebrAln peuvent être utilisées pour la SCP mais aussi par les techniques lésionnelles de radiochirurgie ou d'ultrasons focalisés.

*« RebrAln offre une technologie de ciblage précis pour la Stimulation Cérébrale Profonde (SCP). Ceci grâce à un algorithme fondé sur l'Intelligence Artificielle et à un registre collaboratif de données de santé. Avec cette innovation technologique, développée pour identifier efficacement les zones du cerveau à traiter, RebrAln simplifie et standardise la SCP en diminuant les risques et en la rendant moins traumatique, permettant ainsi de soigner plus de patients dans le monde »* Pr Emmanuel Cuny

**Qu'est-ce qu'I-Lab ?**

*i-Lab est né de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de renforcer le soutien à la création d'entreprises innovantes, de mieux accompagner le développement des start-up et d'encourager l'esprit d'entreprendre, en particulier auprès des chercheurs et des jeunes de l'enseignement supérieur. Initié en 1999, le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, a été, depuis, reconduit chaque année avec un double objectif :*

*-Détecer et faire émerger des projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes*

*-Favoriser le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique*

\*Le Pr Emmanuel Cuny est le premier PUPH à utiliser le dispositif que permet la loi pacte de février 2020. Il est l'actionnaire principal de RebrAln et majoritaire avec son co-fondateur Nejib Zemzemi, et il est le CEO de la société. Ce dispositif de la loi pacte ne s'applique que pour des chercheurs créant une entreprise dans le but de valoriser leurs propres recherches académiques.